

EXTRAIT DU REGLEMENT – DÉBAL'HANVEC du 1^{er} Mai 2024

Une inscription n'est retenue que si elle est complète et accompagnée du règlement à l'ordre de « DIMERC'HER ».
Les organisateurs ne fournissent aucun matériel. La mise en place se fera dans la salle Anne Péron de 8h à 9h.

Dimerc'her s'engage à proposer aux visiteurs la Débal'Hanvec de 9h à 18h.
Les exposants s'engagent auprès de Dimerc'her à respecter le règlement et donc à rester présents jusqu'à la fermeture.

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Port :

Pièce d'identité : N° :

Joindre impérativement une copie

Délivrée le : Par :

Adresse mail :

Fait à :

Le : Signature :

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature dans l'année civile.

Signature :

RESERVATION

Nombre de mètres enfants : 1 € x M =

Nombre de mètres adultes : 2 € x M =

TOTAL :

Les professionnels ne sont pas admis

Priorité aux hanvécois

Fiche à retourner au plus tard le **28 avril 2024** accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité recto-verso et du règlement à :

***DIMERC'HER chez Mme LE MOAL-DA-ROLD Nathalie 20, route d'Irvillac 29460 HANVEC
ou à déposer dans la boîte aux lettres « Associations » installée à l'entrée de la Mairie de Hanvec.***